



LES CONDITIONS D'ADHÉSION

- Être un **professionnel** du second œuvre et du bâtiment
- Être **client en compte** dans une agence du Réseau Socoda Décoration
- Être **à jour des règlements** de ses factures émises par votre point de vente habituel
- **Accessible à tout les clients déjà en compte, sans CA minimum**

La réglementation

Le détenteur est **responsable de ses déchets** jusqu'à leur élimination finale. Cette loi est complétée par le décret du 4 janvier 1985 qui prévoit que toute évacuation de déchets toxiques doit donner lieu à l'édition d'un Bordereau de Suivi de Déchets (BSD).

Enfin le décret du 30 mai 2005 entend renforcer la traçabilité des déchets, assurer une meilleure identification et clarifier les responsabilités de tous les acteurs de la chaîne de traitement du déchet.



LE PRINCIPE

1 Engagez-vous

Signez le contrat d'engagement.

Nous mettons à disposition chez vous ou directement sur vos chantiers, un **bac de collecte** de 200 L, 600 L ou 900 L.

Un **kit de communication** complet vous est remis pour valoriser votre démarche auprès de vos clients.

Un **accès personnel** à une **plateforme web** de gestion est créé.

2 Collectez vos déchets de peinture

Des bacs peu encombrants et faciles à manipuler sont à votre disposition.

Le **stockage se fait proprement**, dans un bac hermétiquement fermé.

Vous **déposez vos déchets** au fur et à mesure de vos travaux : pinceaux, brosses et rouleaux, fûts pleins ou vides.

3 Faites traiter vos déchets

Une fois le bac rempli, connectez-vous sur votre espace en ligne pour **programmer son enlèvement** sur site et remplacement par un nouveau bac vide. Ceci dans un délai de 10 jours maximum, après demande.

Les déchets partent dans une **usine de traitement** ou ils sont pesés par un organisme certifié*. Le poids annoncé par l'organisme fera foi et sera non révisable.

4 Recevez votre facture en fin de mois

Vous serez facturé par votre distributeur de la somme correspondant au poids total de vos déchets collectés le mois précédent plus les coûts de collecte et de location du contenant.

5 Assurez votre conformité avec la réglementation

Vous recevrez directement avec votre facture le **Bordereau de Suivi de Déchets** que vous pourrez présenter en cas de contrôle.

6 Valorisez votre démarche auprès de vos clients et prospects

À votre disposition :

- **2 adhésifs** pour coller sur votre **véhicule** et être identifié le plus largement possible.
- Le **logo "Professionnel éco-responsable"** ainsi que des stickers pour mettre en valeur votre engagement sur tous vos documents administratifs.
- Un **certificat d'engagement** de traitement de vos déchets
- Un site internet dédié avec géolocalisation de votre entreprise.

* société de traitement type AFAQ ISO 9001 - niveau environnemental ISO 14001. Solutions de traitement pérennes et évolutives.